

Mémoire : Les impacts financiers la mort

Coordonnées de l'intervenant (mémoire déposé à titre personnel)

Charles André Horth ing.

Présentation de l'intervenant

M. Horth est président et fondateur de la société STICorp (www.sticorp.com) , spécialisé en informatique industrielle depuis 15 ans. La société a livré plus de 300 projets au sein d'usines de fabrication, et ce, dans 26 pays différents. La société est un partenaire de General Electric dans le domaine du logiciel de gestion manufacturière. Avant de fonder son entreprise, M. Horth a travaillé pour une multinationale de l'informatique.

Dans le cadre de son travail, il a voyagé en Amérique du Nord et du Sud, en Europe de l'ouest, en Afrique du Sud et en Australie.

Il est marié et est père de 3 filles.

Il a fait ses études en génie électrique à l'École Polytechnique de Montréal.

Sommaire de l'intervention

Le but de ce mémoire est d'aborder une facette du débat 'Mourir dans la dignité' soit celle des impacts financiers de la mort, tant du côté de la famille que de l'état, et leurs influences sur des décisions relatives à l'euthanasie.

Les impacts financiers la mort

Le but de ce mémoire est d'aborder une facette du débat 'Mourir dans la dignité' qui à ma connaissance a été peu discutée et qui demeure une réalité très concrète : les impacts financiers de la mort et leur influence sur des décisions relatives à l'euthanasie.

Les familles

Plus la vie d'une personne âgée se prolonge, plus est retardée l'appropriation d'un héritage pour une famille. Les histoires de chicanes de famille pour la division d'un héritage sont légendaires et multiples. De façon crue, la mort peut s'avérer rentable pour les membres d'une famille qui demeurent.

Comment ne pas croire que certaines personnes n'auront pas recours à des manipulations perverses pour exercer des pressions sur des personnes déjà affaiblies – ex : 'Grand-papa, tu souffres tant, tu sais qu'il existe une façon d'alléger tes souffrances (et d'avoir ma maison secondaire)'.

Cela ne sera certainement pas le lot de toutes les familles, mais ce sera sûrement le cas de certaines familles. L'argent et l'envie sont des choses qui font partie de la nature humaine, et dans ce cas, ils jouent en faveur de la mort et non pas pour le prolongement de la vie.

De s'engager dans un processus qui permet de mettre fin à la vie implique l'obligation de vérifier s'il n'y a pas de mobiles financiers familiaux qui encouragent la décision de mourir dans la 'dignité' et dans la manipulation.

L'état

L'état n'a pas d'âme, pour le bien ou pour le mal. L'état n'a que des intérêts.

L'état ne fera jamais la promotion de la mort (parce que politiquement non rentable), mais les technocrates savent compter.

Il n'y a pas de motifs financiers pour l'état de travailler à prolonger la vie dans la dignité. Il y a plusieurs motifs financiers pour encourager les gens à 'Mourir dans la dignité'. C'est simplement un fait objectif.

L'odieux des intérêts financiers et de la mort

Il est certain que personne ne voudra avouer, membres des familles ou l'état, que de telles considérations financières pourraient influencer une décision en faveur de l'euthanasie. Tous et toutes vont le nier de façon véhémence.

Cette absence de transparence est en soit un danger réel parce que ces forces souterraines vont toujours être présentes, sans être discutées, et même si elles étaient abordées, elle seraient toujours niées. Ce sera un mensonge institutionnalisé alors qu'une force réelle sera en marche, la réduction des coûts pour l'état (qui trouvera sa justification dans le prétexte de mieux servir les gens en santé) et l'appât du gain pour certains membres de familles concernées (qui trouvera sa justification dans le fait de soulager un membre de la famille qui souffre). Le mensonge enrobé de vertu.

De nier la possible existence de telles manipulations indique soit une grande méconnaissance de l'âme humaine ou beaucoup de naïveté. Il faut donc en parler dans le cadre de cette consultation et l'indiquer comme danger dans les discussions relatives à cette question.

Conclusions

Au delà de toutes les questions éthiques, religieuses et morales de la mort, il y a une question bien terrestre qui est la facette financière de la mort.

Il n'y a aucune force financière en faveur de la vie. Supporter des personnes âgées ou malades en soin de longue durée ou en soins palliatifs coûte cher à l'état pour qu'ils puissent 'Vivre dans la dignité'. Plus la vie se prolonge, plus est retardée l'appropriation d'un héritage pour une famille. Il n'y a pas de raisons financières qui joue en faveur des investissements requis pour 'Vivre dans la dignité'.

La mort et 'Mourir dans la dignité' est rentable. Dépenser pour 'Vivre dans la dignité' ne l'est pas.

Si jamais la Commission devait ouvrir des chemins vers l'euthanasie, elle doit prendre en considération que les impacts financiers de la décision, pour l'état et les familles vont toujours pousser du même côté, soit celui de la mort.

Comme il n'y a pas de forces financières pour la vie, le pendule dans ce cas va toujours se pencher du côté de la mort.

Ces forces ne seront jamais mises en lumière à cause de l'odieux de discuter de cette considération. Elles seront toujours présentes, mais agirons de façon souterraine. Le mensonge sera toujours enrobé de vertu.

C'est un fait qui je crois doit être prise en considération dans le débat sur l'euthanasie.

S'il y avait un refus de parler des impacts financiers de la mort dans le débat plus global de la commission, cela indiquerait déjà la présence du mensonge.